

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTOBECANE TYPE 40 V

Construit par "Les Ateliers de la MOTOBECANE"

16, Rue Lesault - 93 PANTIN (Seine-Saint-Denis)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque. — MOTOBECANE. — Type. — 40 V. — Genre. — CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur). — 1.

Poids total autorisé en charge. — 167 kg.

Nom et adresse du constructeur. — LES ATELIERS DE LA MOTOBECANE
16, rue Lesault - PANTIN (Seine-St.Denis)

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux.

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — Cadre coque en tôle emboutie soudée formant réservoir à sa partie supérieure avant.

Roues. — A rayons munies de pneumatiques de 2 x 17.

Pédalier. — A. roue de 28 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux un pignon à roue libre de 16 dents solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1,110 m.

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1,680 m. — Largeur 0,620 m.

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0,08 m.

Poids du véhicule sans carburant. — 39 kg.

Poids du véhicule en ordre de route. — 42 kg.

Poids total autorisé en charge. — 167 kg.

3. - MOTEUR

Type. — A explosion. — Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39 mm. — Course 41,8 mm. — Cylindrée 49,933 cm³.

Taux de compression. — 7,8.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir. — Contenance 3,650 litres, fermé par un bouchon en matière plastique.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 4,900 tr/mn — correspondant au couple maximum 3,000 tr/mn — correspondant à la puissance maximum 4,900 tr/mn.

Echappement. — Le silencieux d'échappement est du type tromblon, d'un diamètre intérieur croissant progressivement de 24 à 65 mm et se terminant par une partie cylindrique de 65 mm de diamètre intérieur. Sa longueur développée est d'environ 37 cm. Son volume approximatif est de 0,85 litre. Le silencieux contient un diaphragme percé de trous et une coupelle traversée par un tube de diamètre intérieur de 12 mm.

La sortie est effectuée par un tube de diamètre intérieur 10 mm.

Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1962 est de 69 dBA. Le silencieux porte à la partie arrière droite une marque constituée par les chiffres 40 frappés, et encadrés par le poinçon du constructeur.

Alimentation du moteur. — Carburateur GURTNER à passage de 12 mm. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

Allumage. — Par volant magnétique NOVI, haute tension.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Pédalage — un décompresseur est conjugué avec la poignée droite, commandant les gaz.

Antiparasitage. — Le cyclomoteur est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'ORTF.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2,500 tr/mn.

Transmission. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14 x 7, une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 12 dents entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 54 dents solidaire du moyeu arrière.

Le cyclomoteur possède un changement de vitesse automatique. A cet effet, la poulie solidaire de l'arbre moteur est extensible et commandée par des billes centrifugées. Le moteur est monté basculant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort tendeur accroché au cadre.

Dispositif bicyclette. — Un levier situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon 12 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Démultiplication. — Petite vitesse : $\frac{207,5}{49,5} \times \frac{54}{12} = 18,86$

Grande vitesse : $\frac{207,5}{87,5} \times \frac{54}{12} = 10,67$

Nombre de vitesses : infini.

Avec des pneumatiques de 2 x 17 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,625 m, au régime du moteur de 1,000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Petite vitesse : 5,17 km/h.

Grande vitesse : 9,12 km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à : 44,7 km/h.

5. - SUSPENSION

Avant. — Fourche télescopique.

6. - FREINAGE

Frein avant. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 70 mm, commandé par un levier à main droite et câble.

Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 80 mm, commandé par un levier à main gauche et câble.

2 garnitures. — Avant : Longueur 65 mm — Largeur 16 mm — Surface totale : 20,8 cm².

2 garnitures arrière. — Longueur 65 mm. — Largeur 20 mm. — Surface totale 26 cm².

7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Equipement électrique. — Le volant magnétique alimente sous 6 volts un projecteur avant à lampe jaune agréé par l'Administration, et un feu rouge arrière.

Catadioptre. — Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé par l'Administration. Tous ces dispositifs sont situés aux cotes et emplacements réglementaires.

8. - DIVERS

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur la douille de direction portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro de série, l'indication "CM" ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines. Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.

Le numéro de série est frappé sur la patte arrière droite du cadre.

Le numéro du moteur est indiqué sur une plaque métallique fixée sur l'ailette droite de la culasse.

L'indication de la cylindrée est gravée sur le carter moteur droit.

Le numérotage dans la série a commencé au numéro 40.917.158.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant du Constructeur, le 29 Juillet 1970, que le véhicule N° 40.800.000 à moteur N° 8.085.742 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBECANE type 40 V satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.104, R.188 et R.194 à R.199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé
Enregistré sous le N° AU-400-70
A Paris, le 14 août 1970
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(Signé : PROUST)

Vu :
Paris, le 14 août 1970
L'Ingénieur des Mines,
(Signé : GAUVIN)

A Paris, le 14 août 1970
L'Ingénieur des TPE (Mines)
(Signé : HAZOTTE)

REG. AU-N° 479-71

La notice ci-dessus, qui précède le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.

Cette mise à jour s'applique à partir du N° d'ordre dans la série du type : 409 171 58.

Vu et approuvé :
Enregistré sous le N° AU-479-71
Paris, le 1^{er} octobre 1971
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(Signé : PROUST)

Paris, le 1^{er} octobre 1971
L'Ingénieur des Mines,
(Signé : GAUVIN)

Paris, le 1^{er} octobre 1971
L'Ingénieur des TPE (Mines)
(Signé : MOYER)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné Robert GAUTIER, représentant dûment accrédité des "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANÉ" — 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine Saint-Denis), constructeurs, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur.	6 Puissance administrative :
2 Marque : Motobécane.	7 Carrosserie : Solo
3 Type : 40 V.	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
4 N° dans la série du type :	9 Charge utile :
cadre moteur	10 Poids à vide : 39 kg.
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	11 Poids total autorisé en charge : 167 kg.
5 bis, Cylindrée (en cm ³) : 49,933 cm ³ 2 ou 4 temps : 2 temps.	du véhicule isolé : d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le
pour être livré à

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



Fait à



"Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture".